



© Chartres Métropole Canoë-Kayak

PROJET PÉDAGOGIQUE

Canoë-Kayak – Scolaire CE2 / Cycle 3



Un projet porté par les clubs de canoë-kayak de Bonneval / Chartres et élaboré en lien avec l'équipe départementale EPS DSDEN 28



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| I. Présentation de l'activité | 3 |
| II. Objectifs pédagogiques | 4 |
| III. Conditions d'organisation de la pratique | 5 |
| Public | 5 |
| Réglementation | 5 |
| Lieu de pratique - Sur le Loir, au Canoë Kayak Club Bonnevalais | 6 |
| Lieu de pratique - Sur l'Eure, avec Chartres Métropole Canoë Kayak | 8 |
| Matériel et sécurité | 10 |
| IV. Activités proposées | 11 |
| Séance de découverte | 11 |
| Cycle canoë-kayak | 11 |
| Classe canoë-kayak | 11 |
| V. Exemple d'une séance-type | 12 |
| VI. Evaluation | 13 |
| VII. Nous contacter | 14 |



Les clubs de canoë-kayak de Bonneval et Chartres sont des associations sportives régies par la loi de 1901, affiliées à la Fédération Française de Canoë Kayak (F.F.C.K) et sont agréées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.).

I. Présentation de l'activité

Le canoë-kayak rassemble toutes les activités pratiquées avec des embarcations propulsées à la pagaie (*kayak = pagaie double / canoë = pagaie simple*).

C'est une Activité Physique de Pleine Nature (APPN), où l'élève doit accepter la nature et jouer avec et y adapter ses déplacements. Il nous paraît important que les enseignants cherchent à faire découvrir cette activité aux élèves, que ceux-ci puissent la pratiquer avec enthousiasme et surtout dans de bonnes conditions.



© Canoë Kayak Club Bonnevalais

II. Objectifs pédagogiques

Nous avons choisi d'enseigner cette activité pour transmettre nos connaissances mais surtout pour faire découvrir les joies de celle-ci.

L'activité canoë-kayak peut d'une part, susciter de nouvelles motivations chez les élèves et, d'autre part, développer aussi de nouvelles motricités.

La pratique du canoë-kayak permet de se confronter avec la nature. L'essentiel de l'activité est de créer le juste rapport entre le fait d'accepter et le fait de jouer avec elle. Il faut donc apprendre aux jeunes à réaliser de nouvelles motricités spécifiques qui sont : la conduite, l'équilibre, la propulsion et de se familiariser avec le milieu aquatique. Ceci afin qu'un collectif naisse au sein du groupe, que les jeunes communiquent plus facilement, qu'ils prennent conscience de leur corps et qu'ils découvrent de nouvelles sensations kinesthésiques. Enfin, en même temps qu'il va pouvoir enrichir son répertoire moteur, il comprendra mieux l'importance du respect de la nature, de la nécessité d'aider son camarade et de la gestion de sa propre sécurité et celle d'autrui.

Compétences motrices

- Se caler dans son embarcation
- Découvrir le maniement et le fonctionnement de la pagaie
- Se déplacer en ligne droite en alignant le bateau vers un objectif précis
- Utiliser des actions de pagaies à gauche et à droite pour se propulser et tourner
- Se déplacer en marche arrière
- Explorer les limites de stabilité du bateau

Compétences cognitives

- Connaître son embarcation et son équipement personnel
- Embarquer et débarquer avec ou sans aide
- Ressentir et contrôler les éventuels dérapages du bateau
- Etre attentif à son environnement
- Connaître la faune et la flore de son site de pratique
- Repérer la trace de l'homme dans le paysage

Compétences sociales

- Fonctionner en groupe - Développer la solidarité, l'entraide et la communication
- Apprendre à prendre des risques dans un milieu donné d'incertitudes
- Respecter ses camarades, les autres usagers ainsi que les riverains
- Développer l'autonomie et la citoyenneté
- Gérer et respecter son matériel

III. Conditions d'organisation de la pratique

Public

- Cycle 2 : CE2
- Cycle 3 : CM1 / CM2 / 6^{ème}

Réglementation

Conditions particulières de mise en œuvre de certaines activités :

La pratique des sports nautiques est subordonnée à la détention soit d'une attestation de savoir nager (ASSN) délivrée selon les modalités prévues par l'article D. 312-47-2 du code de l'éducation, soit du certificat d'aisance aquatique délivré selon les modalités prévues par l'article A 322-3-2 du code du sport (bulletin officiel n°34 du 12 octobre 2017).

Le nombre de pratiquants pour un cadre est déterminé en fonction du niveau des pratiquants, de la compétence de l'encadrement, des conditions du milieu et des caractéristiques de l'activité.

Cf. Circulaire interministérielle N°2017-116 du 6-10-2017 fixant les conditions d'organisation des sorties scolaires en maternelle et élémentaire

| Jusqu'à 24 élèves | Au delà de 24 élèves |
|--|--|
| Maître de la classe | Maître de la classe |
| Intervenant agréé ou un autre enseignant | Intervenant agréé ou un autre enseignant |
| | Intervenant agréé ou un autre enseignant (1 pour 12 élèves supplémentaires) |

Des sessions d'agrément canoë-kayak sont proposées chaque année à Bonneval et Chartres afin d'habiliter les accompagnateurs à faire partie de l'équipe d'encadrement. Les enseignants sont fortement invités à participer à ces sessions.

Lieu de pratique - Sur le Loir, au Canoë Kayak Club Bonnevalais



Située dans le Moulin du Pont et dans un cadre verdoyant, notre base dispose d'un espace d'accueil, de sanitaires, de vestiaires (hommes et femmes) chauffés et d'une salle polyvalente permettant de se restaurer à l'abri et d'organiser des temps de classe.

Nous disposons également d'un parking accessible aux autobus et d'aires de pique-nique.



Une équipe d'éducateurs passionnés, titulaires du Brevet d'État Canoë-Kayak ou du BPJEPS agréés par l'Inspection Académique, vous aidera à mener à bien votre projet pédagogique et permettra une pratique dans des conditions optimales de sécurité.



NICOLAS BOUSSETON

BEES 1er Degré - Canoë-Kayak et Disciplines Associées

N° de carte professionnelle : 02800ED0014

- Association sportive loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de Châteaudun (28) le 20/04/1982
- Agrément Jeunesse & Sports : N° 28.S.DPT.079 du 28/11/1983 et n° 28-SM-427 du 27/05/02
- Agrément Fédération Française de Canoë-Kayak : N° 28800 - 4 - CEN - 83 du 18/01/1983
- Agrément de l'Association nationale des chèques vacances : N° 066945 du 22/09/1994
- Établissement d'APS n° ET000116 du 26/07/99
- SIRET : 34203012900015



© Canoë Kayak Club Bonnevalais

Canoë Kayak Club Bonnevalais
Moulin du Pont
28800 BONNEVAL



02 37 96 26 78



canoe-kayak-bonneval@wanadoo.fr



www.canoekayakbonneval.net

Lieu de pratique - Sur l'Eure, avec Chartres Métropole Canoë Kayak



Le club est situé le long du Plan Vert de Chartres Métropole, dans l'enceinte même du stade de rugby Claude Panier (*rue Georges Brassens – 28000 Chartres*).

Dépendant du territoire géographique de l'agglomération, la collectivité territoriale met à notre disposition les vestiaires chauffés du stade de rugby (sur réservation) ainsi qu'un chalet faisant office d'espaces de change et de repas si les conditions météorologiques sont défavorables.

La rivière est très calme et comporte des endroits abrités du vent si nécessaire.

Remarque : Possibilité d'avoir une partie gazonnée afin que les enseignants puissent organiser des activités sportives (sur demande auprès de la ville de Chartres).





ANTHONY DAMOISEAU

BPJEPS Canoë-Kayak et Disciplines Associées

N° de carte professionnelle : 02814ED0008



PIERRICK DAMOISEAU

BPJEPS Canoë-Kayak et Disciplines Associées

N° de carte professionnelle : 02815ED0031

- Association sportive loi 1901, déclarée à la préfecture de Chartres (28) le 12/12/1990
- Agrément Jeunesse & Sports : N° 28.S.U.10-189 du 28/03/1991
- Agrément Fédération Française de Canoë-Kayak : N° 2802 du 01/01/1980
- Agrément de l'Association nationale des chèques vacances : N° 332832 du 24/08/2011
- SIRET : 33810961400028



© Chartres Métropole Canoë Kayak

Chartres Métropole Canoë Kayak
Abbayes Saint Brice
1 Rue Saint Martin au Val
28000 CHARTRES



06 21 01 00 99



canoekayak.chartres@hotmail.fr



www.canoekayakchartres.fr

Matériel et sécurité

EMBARCATIONS INSUBMERSIBLES



KAYAK
1 PLACE



CANOË
3/4 PLACES



DRAGON BOAT
32 PLACES maximum
(uniquement à Chartres)

MATÉRIEL FOURNI



**AIDE À LA
FLOTTAISON**



PAGAIE

MATÉRIEL À PREVOIR

Chaussures fermées
Tenue adaptée à la météo, ne craignant pas l'eau
Serviette
Casquette et crème solaire

IV. Activités proposées

Le projet pédagogique canoë-kayak fait l'objet d'une **co-intervention** entre l'enseignant, acteur du projet et l'éducateur sportif.

Séance de découverte

Elle est inscrite dans un enseignement à la demi journée ou à la journée. Elle pourrait être placée en amont d'une séquence d'apprentissage canoë-kayak ou en aval d'une séquence d'apprentissage natation. A cette occasion, il vous ait donné la possibilité d'explorer les richesses environnementales et patrimoniales de nos sites de pratique.

Cycle canoë-kayak

Venez-vous initier au canoë-kayak sur un **cycle de 5 à 6 séances**. Les séances peuvent comprendre des temps d'apports techniques, de jeux, de découverte et de déplacement au fil de l'eau. Ce cycle peut aboutir, aux choix de l'enseignant, à la réalisation d'une course d'orientation, d'un rallye, ...

Classe canoë-kayak

Perfectionnement de l'activité canoë-kayak sur un **cycle de 5 à 6 séances**.

L'approche trans-disciplinaire est envisageable sur la base d'un projet élaboré conjointement entre l'enseignant et l'éducateur sportif : Education au développement durable (EDD), Sciences, Education et citoyenneté, liste non-exhaustive.

Remarque : L'activité canoë-kayak est une activité physique de pleine nature (APPN) qui nécessite une prise en compte de la météo lors des séances. Par conséquent, l'annulation ou le report peut être décidé pour la sécurité de tous (crue, orage, ...).

V. Exemple d'une séance-type

| Journée | Descriptif des situations proposées |
|---------------|---|
| 10H00 - 10H30 | Accueil de la classe, changement de tenue, distribution du matériel et briefing de sécurité |
| 10H30 - 10H45 | Explication de la posture à tenir - Embarquement aidé |
| 10H45 - 11H15 | Appréhender l'embarcation et le fonctionnement de la pagaie, apprentissage des techniques de base par des jeux ludiques |
| 11H15 - 11H30 | Débarquement et rangement du matériel |
| 11H30 - 13H30 | Pause repas |
| 13H30 - 15H00 | Mini randonnée d'1H30 afin de découvrir la faune, la flore et le patrimoine historique du territoire |
| 15H00 - 15H30 | Débarquement et rangement du matériel, changement de tenue et départ de la classe |

VI. Evaluation

| Objectifs acquis Demi-journée | Objectifs acquis Journée | Objectifs acquis Cycle |
|--|--|---|
| Connaissances (les savoirs) | | |
| Connaître son embarcation, son équipement personnel et leurs principes d'utilisation | + Connaître les particularités du site de navigation | + Connaître les principes d'équilibrage du bateau sur son axe longitudinal (gîte et couple de chavirage) |
| Connaître les principes physiques pour vider l'eau qui se trouve dans l'embarcation | | + Connaître les procédures pour alerter |
| Connaître les premières règles de sécurité (savoir nager, matériel adapté) | | |
| Connaître les procédures pour se mettre en sécurité, se sauver | | |
| Capacités (les savoir-faires) | | |
| Embarquer et débarquer avec ou sans aide | + Suivre un itinéraire prédéfini | + Se déplacer en ligne droite en alignant le bateau vers un objectif précis |
| Se caler dans son embarcation | + Se déplacer en marche arrière | + Ressentir et contrôler les éventuels dérapages du bateau |
| Utiliser des actions de pagaies à gauche et à droite pour se propulser et tourner | | + Dessalage |
| Attitudes (les savoir-être) | | |
| Etre attentif à son environnement | | + Aider un camarade à remonter à bord d'une embarcation collective et à récupérer le matériel tombé à l'eau |
| Respecter ses camarades, les autres usagers ainsi que les riverains | | |
| Vaincre son appréhension de flotter sur l'eau et/ou tomber dans l'eau | | |
| Coopérer sur terre pour aider à porter, vider, ranger | | |
| Respecter les consignes de sécurité et de navigation | | |

VII. Nous contacter

Si vous souhaitez découvrir l'activité canoë-kayak, discuter du projet pédagogique, ou tout simplement construire un projet innovant, n'hésitez pas à nous contacter :

L'éducateur sportif à Bonneval, spécialiste de l'activité, Nicolas BOUSSETON :

Canoë Kayak Club Bonnevalais
Moulin du Pont
28800 BONNEVAL



02 37 96 26 78



canoe-kayak-bonneval@wanadoo.fr



www.canoekayakbonneval.net

Les éducateurs sportifs à Chartres, spécialistes de l'activité, Anthony et Pierrick DAMOISEAU :

Chartres Métropole Canoë Kayak
Abbayes Saint Brice
1 Rue Saint Martin au Val
28000 CHARTRES



06 21 01 00 99



canoekayak.chartres@hotmail.fr



www.canoekayakchartres.fr



© Chartres Métropole Canoë Kayak